

Gestion contractuelle – Rapport annuel 2024

Préambule

Tel que prévu par les dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la MRC de Rimouski-Neigette produit son rapport annuel conformément à l'application de sa *Politique de gestion contractuelle* (Politique).

Objectif

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC de Rimouski-Neigette en renseignant la population sur l'application des mesures prévues à la *Politique* et de rendre compte de la saine gestion de ses contrats.

La Politique de gestion contractuelle

La MRC de Rimouski-Neigette a adopté le 24 novembre 2010 sa *Politique de gestion contractuelle*, ainsi que sa mise à jour le 13 avril 2016.

Par cette *Politique*, la MRC s'engage à établir et appliquer des principes rigoureux de gestion contractuelle. La MRC peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SÉAO). Tous ces modes sont encadrés soit par la loi, soit par des principes éthiques établis par la *Politique*.

Vous pouvez consulter la *Politique* sur le site internet de la MRC au : <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/la-mrc/politiques/>.

Octroi de contrats

Tous les contrats comportant une dépense supérieure au seuil d'appels d'offres publics, c'est-à-dire 101 100 \$ ont fait l'objet d'un appel d'offres public sur le SEAO.

Les contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil d'appels d'offres publics qui ont été octroyés de gré à gré ont respecté les conditions stipulées dans la *Politique de gestion contractuelle*.

Le tableau suivant présente l'ensemble des contrats octroyés en 2024, dont la dépense totale est supérieure à 25 000 \$:

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
GFL ENVIRONNEMENTAL INC	Collecte et tri	1 152 484,25 \$
TAXIS 800 DE RIMOUSKI INC.	Transport collectif et adapté	310 671,75 \$
RREMQ	Régime de retraite	274 614,14 \$
DESJARDINS ASSURANCES	Assurances collectives	147 512,14 \$
FQM ASSURANCES	Assurances	76 790,50 \$
GROUPEMENT FORESTIER RIMOUSKI NEIGETTE	Travaux forestiers	67 507,34 \$
6TEM TI	Soutien et équipements informatique	61 701,95 \$
AGENCE WELL	Animation et accompagnement	54 975,36 \$
RIMOUSKI MITSUBISHI	Véhicule incendie	49 461,06 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE	Abonnement	46 356,97 \$
PROTECTION INCENDIE CFS	Équipements incendie	43 156,64 \$
CMP MAYER	Équipements incendie	39 689,37 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité	38 041,12 \$
PG SOLUTIONS	Logiciel informatique	28 029,78 \$

Formation

Le personnel de la MRC appelé à travailler dans les processus de gestion contractuelle bénéficie de formation continue et de communication continue avec la direction générale, laquelle est responsable de l'application du règlement, afin d'assurer que les règles sont appliquées adéquatement et que les modifications législatives sont connues.

Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application de la *Politique*.

Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application de la *Politique*.